



CONTRAT de RESERVATION au CCL

**L'utilisateur de la salle du C.C.L. est responsable de la bonne application de la loi anti tabac.
Le non respect de cette loi expose les contrevenants à des amendes forfaitaires.**

1° ASSOCIATION (Nom) :
Responsable de l'Association **NOM** **Prénom**
N° de Tél :
Mail :

2° A TITRE PERSONNEL : **NOM**..... **Prénom**.....
ADRESSE.....
N° de tél :
Mail :

a) SALLE RECLAMEE : SALLE DU HAUT SALLE du BAS

b) DATE.....
Heure de Préparation
Heure de Début
Heure de Fin

c) RESERVEE A QUEL TYPE D'ANIMATION

BUT lucratif ou **BUT non lucratif**

Toute demande de licence temporaire de boissons doit être déposée à la POLICE MUNICIPALE 15 jours avant la manifestation.

En cas de réservation payante, le règlement s'effectuera en **MAIRIE**. Une photocopie de la police d'assurance « Responsabilité Civile » et un justificatif de domicile devront **obligatoirement accompagner cette demande ainsi qu'un chèque caution de 153 € pour toute location.**

La salle sera installée et **remise au propre** par le demandeur pour le **lendemain 08 Heures 30** (sauf quelques cas particuliers).

Pour la remise des clés un responsable du Centre Culture et Loisirs vous contactera, celui-ci effectuera également un état des lieux avant et après la manifestation en votre présence.

La Commune ne sera pas tenue responsable en cas de dégradation ou vol du matériel ou éléments d'exposition.

L'organisateur prend les lieux dans l'état où ils se trouvent sans y apporter d'aménagement pouvant compromettre la sécurité du Public. Les issues de secours ne doivent pas être obstruées par des tables ou des chaises.

Toutes détériorations causées au bâtiment, au matériel par les participants ou par les personnes intervenant pour son compte seront mises à la charge de l'organisateur.

Accord ou **refus**

BESSÈGES, le

BESSÈGES, le.....

Signature de l'intéressé(e)

L'adjoint responsable du CCL

A retourner à : Mairie de Bessèges Place Général de Gaulle 30160 Bessèges

